

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 10

Votants 12

OBJET : 2022_093 DELIB

15B. SERVICE DE PORTAGE DE
REPAS A DOMICILE. REVISION
DES TARIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 059-265904003-20221202



L'an deux mil vingt-deux, le vendredi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE et Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Absent : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de fixer les tarifs du service de portage de repas aux personnes âgées ou handicapées et que ces derniers sont différenciés suivant les ressources.

Pour rappel, les tarifs fixés par délibération du 02 mars 2021 :

Mervillois : de 5,40€ à 7,40€/repas selon les ressources – portage non facturé

Hors Merville : de 6,70€ à 8.70€ par repas selon les ressources + 2.50 € transport / repas

Proposition :

Augmentation de 6% /repas pour tous – Pas d'augmentation du transport

A cet effet, le conseil d'administration, **à l'unanimité**, fixe le barème ressources et les tarifs du service portage repas à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que :

Personnes seules :

Ressources annuelles Avis d'imposition 2021 reçu en 2022	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs +2.50€ de transport
*Inférieures ou égales à 11440 €	5.70€	7.10€
Comprises entre 11 441€ et 12400€	6.80€	8.20€
Comprises entre 12401€ et 13360€	7.20€	8.60€
Comprises entre 13361€ et 14300€	7.50€	8.90€
Supérieures à 15253€	8.00€	9.20€

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-20221209-22122022D15B AB-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 09 D2CE

OBJET : 15B. SERVICE PORTAGE DE REPAS. RÉVISION DES TARIFS.

Couple :

Ressources annuelles Avis d'imposition 2021 reçu en 2022	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs +2.50€ de transport/foyer
*Inférieures ou égales à 17760€	5.70€	7.10€
Comprises entre 17661€ et 18720€	6.80€	8.20€
Comprises entre 18721€ et 19680€	7.20€	8.60€
Comprises entre 19681€ et 20640€	7.50€	8.90€
Supérieures à 20640€	8.00€	9.20€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.